

La Poste Suisse
Direction du groupe
Wankdorfallee 4
3030 Berne
par mail à digitalhealth.ds@post.ch

Berne, le 13 juillet 2026

Abandon du dossier électronique du patient (DEP) Procédure de consultation : réponse du syndicat transfair

Madame, Monsieur,

Dans une lettre datée du 24 juin 2026, la Poste a informé son personnel de son intention de cesser l'exploitation du dossier électronique du patient (DEP) à la fin de cette année, ce qui pourrait entraîner la suppression de 41 emplois au maximum chez Digital Health et Sanela d'ici 2027.

Le syndicat transfair participe volontiers à la procédure de consultation lancée le 24 juin 2026. Nous tenons à vous informer que, pour des raisons de transparence et afin d'informer le personnel de Digital Services ainsi que le grand public, notre prise de position sera publiée sur notre site internet.

Remarques sur la forme et la procédure

Nous prenons note que la procédure de consultation dure environ deux semaines, ce qui est plutôt inhabituel, car les dernières procédures de consultation duraient généralement une semaine de plus. Si d'autres groupes de personnes devaient soumettre des contributions plus détaillées, nous partons du principe que la Poste envisagerait la possibilité de prolonger la consultation.

Nous saluons le fait qu'une procédure de consultation soit parallèlement menée pour Sanela SA, même si le quorum nécessaire n'est pas atteint.

Remarques sur le fond

D'une manière générale, transfair constate que la Poste est sur le point d'abandonner un projet important et, selon ses propres déclarations dans nos différents échanges, stratégique. Cette déci-

sion semble motivée par l'espoir de le voir remplacé par un projet de plus grande envergure à caractère officiel (DES), dont la concrétisation semble encore lointaine. La Poste entend néanmoins se passer, à titre préventif, du personnel nécessaire à cet effet. Nous nous permettons de formuler les remarques suivantes sur le fond.

Licenciements et rotation naturelle du personnel

transfair espère que les licenciements prévus pourront, dans la mesure du possible, s'inscrire dans le cadre de la rotation naturelle du personnel. D'un autre côté, le délai prévu pour la mise en œuvre nous semble trop court.

Réduction des effectifs et maintien éventuel du personnel

Le Conseil fédéral a certes décidé de concrétiser le nouveau projet « Dossier électronique de santé », mais cette étape reste floue et lointaine, car divers processus politiques doivent encore être menés à bien. Dans cette période d'incertitude, la Poste se séparerait, dans le cadre des suppressions prévues, précisément des personnes les plus compétentes, dans l'espoir qu'elles reviennent si la Poste en avait à nouveau besoin pour la mise en œuvre du DES. Cela nous semble trop précipité et injuste vis-à-vis du personnel. Un maintien au sein du groupe Poste serait selon nous une meilleure option. Cela permettrait à la Poste d'opérer la transition rapidement, sans que le personnel concerné subisse les conséquences négatives de grands changements. Ce que la Poste économiserait à court terme pourrait lui coûter très cher par la suite.

Plan social et mesures d'accompagnement

Si des licenciements devaient tout de même être prononcés, nous partons du principe que la Poste appliquera le plan social pour le personnel CCT, respectivement pour les cadres, en mettant l'accent sur une possible réaffectation. Nous espérons que la Poste fera preuve d'ouverture d'esprit pour mettre en place de telles solutions.

Avant la mise en œuvre du plan social, nous demandons à la Poste de fournir des informations détaillées permettant aux collaborateurs et collaboratrices concernés de connaître leurs droits et obligations dans ce cadre, y compris les délais qui s'appliqueront à eux. L'expérience montre que cela soulève de très nombreuses questions. Nous pensons notamment au personnel de Sanela SA qui ne connaît probablement pas ce genre de procédure chez Digital Services.

Remarques finales / prochaines étapes

transfair suivra de près la suite de la procédure et s'engagera à défendre les intérêts de ses membres et du personnel concerné par ces mesures. Dans le cadre du partenariat social et de la mise en

Abandon du dossier électronique du patient (DEP)
Procédure de consultation : réponse du syndicat transfair

œuvre du plan social pour les personnes touchées par un licenciement, transfair demande un suivi régulier de la mise en œuvre des mesures.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques et revendications, ainsi que pour votre collaboration.

Meilleures salutations

transfair – Ton syndicat



Kerstin Büchel
Responsable branche Poste/Logistique



Diego Frieden
Responsable suppléant
branche Poste/Logistique

Copie :

- Syndicat syndicom, M. Dominik Dietrich, Co-responsable secteur Logistique, Secrétariat central, Monbijous-trasse 33, 3001 Berne (par e-mail)